

| |
|-----------------------------|
| RÉPUBLIQUE FRANÇAISE |
| DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT |
| CANTON DE LODÈVE |

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2021

| |
|--------------|
| numéro |
| CM_210316_08 |

L'an deux mille vingt et un, le seize mars,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le dix mars deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LÉVÊQUE.

Conformément à la réglementation en vigueur pour la lutte contre l'épidémie de covid, cette séance du Conseil municipal se déroule en l'absence du public, ce déplacement ne constituant pas un motif d'autorisation de sortie dérogatoire.

Afin de respecter le caractère public de l'assemblée, la retransmission en direct a été accessible sur le facebook de la Ville de Lodève.

Le quorum est fixé au tiers de l'effectif présent et chaque conseiller peut être porteur de deux pouvoirs.

| | |
|-------------------|--|
| nombre de membres | Présents : |
| en exercice 29 | LÉVÊQUE Gaëlle, CROS Ludovic, ROCOPLAN Nathalie, MARRES Gilles, |
| présents 21 | GALEOTE Monique, BENAMEUR Ali, VERDOL Marie-Laure, KOEHLER Didier, |
| exprimés 29 | PEDROS Isabelle, FERAL Claude, PANIS Michel, SAUVIER Jean-Marc, |
| | LAUGIER Élisabeth, ALIBERT Damien, ENNADIFI Fatiha, BENAMMAR-KOLY Fadilha, |
| | DRUART David, DETRY Thibault, LAATEB Claude, STADLER-LATOURE Magali, |
| | SINÈGRE Joana |
| vote | Absents avec pouvoirs : |
| pour 29 | MARTIN José à LAATEB Claude, ROUQUETTE Damien à LAATEB Claude, |
| contre 0 | GOURMELON Izia à KOEHLER Didier, BOSCH David à SAUVIER Jean-Marc, |
| abstention 0 | KASSOUH Hamed à VERDOL Marie-Laure, COUPEAU Sandrine à |
| | STADLER-LATOURE Magali, RICARDO Christian à STADLER-LATOURE Magali, |
| | SYZ Nathalie à LÉVÊQUE Gaëlle |
| | Absents : |

| | |
|----------------|---|
| OBJET : | EXONÉRATION ACCORDÉE SUR LES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES TERRASSES COMMERCIALES POUR L'ANNÉE 2021 |
|----------------|---|

VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020, d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment son article 11 :

« Afin de faire face aux conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et aux conséquences des mesures prises pour limiter cette propagation, et notamment afin de prévenir et limiter la cessation d'activité des personnes physiques et morales exerçant une activité économique et des associations ainsi que ses incidences sur l'emploi, en prenant toute mesure :

A) D'aide directe ou indirecte à ces personnes dont la viabilité est mise en cause, notamment par la mise en place de mesures de soutien à la trésorerie de ces personnes »,

VU la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence et complétant ses dispositions,

VU l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

CONSIDÉRANT les difficultés rencontrées par les commerçants de la Ville de Lodève pour faire face à l'épidémie de la Covid-19, et contraints de fermer leurs établissements pour respecter les mesures

sanitaires imposées,

CONSIDÉRANT, à titre indicatif, que le montant des recettes annuelles concernées s'élevait en 2019 à 8143,00 euros pour les redevances d'occupation de terrasses,

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'approuver l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les terrasses commerciales pour la totalité de l'exercice 2021.

Où l'exposé d' Isabelle PEDROS et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les terrasses commerciales pour la totalité de l'exercice 2021,

- **ARTICLE 2 : DIT** que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Gaëlle LÉVÊQUE

The image shows the official seal of the City of Lodève on the left, which is circular and contains a coat of arms with the motto 'LODOVA A IUDOVICO OCTAVO' and 'VILLE DE LODÈVE (Hérault)'. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Gaëlle LÉVÊQUE'.